

Document à destination des personnels du premier degré

RISQUES LIÉS AUX FORTES CHALEURS

Le risque lié aux fortes chaleurs correspond à la probabilité qu'une exposition à des températures élevées, notamment lors d'épisodes de canicule, entraîne des atteintes à la santé et une dégradation des conditions de travail ou d'apprentissage.

DANGERS

- Température ambiante élevée
- Rayonnement solaire direct
- Mauvaise ventilation / confinement de l'air
- Effort physique en ambiance chaude
- Hydratation insuffisante



DOMMAGES

Pour les élèves et les personnels :

- Déshydratation
- Fatigue, baisse de vigilance
- Maux de tête, vertiges
- Crampes de chaleur
- Malaise, coup de chaleur (urgence vitale)
- Aggravation de pathologies (respiratoires, cardiaques)

Impacts indirects :

- Diminution des capacités d'apprentissage
- Risque accru d'accidents (inattention)

MOYENS DE PREVENTION (HOT : Humain Organisation Technique)

Humain

- ✓ Boire de l'eau régulièrement même sans sensation de soif ;
- ✓ Privilégier une alimentation légère et adaptée ;
- ✓ Se rafraîchir (brumisation, linges humides) ;
- ✓ Porter des vêtements légers et couvrants et un chapeau ou une casquette en extérieur ;
- ✓ Éviter les efforts physiques intenses ;
- ✓ Informer les familles des mesures à prendre et des recommandations à suivre ;
- ✓ Sensibiliser les professionnels au contact des jeunes aux risques encourus lors de canicule, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre ;
- ✓ Avoir une vigilance particulière envers les personnes et élèves connus comme porteurs de pathologies respiratoires ou en situation de handicap ;
- ✓ S'il y a prise de médicaments, vérifier les modalités de conservation et les effets secondaires en demandant un avis auprès des médecins scolaires.
- ✓ Pour les personnels, le cas échéant, consulter le médecin du travail.



Organisation



- ✓ Suivre [les alertes de Météo-France](#) et les informations transmises par la préfecture ;
- ✓ Identifier les locaux les plus exposés et ceux qui le sont le moins ; adapter l'organisation et l'utilisation des espaces en intégrant les espaces extérieurs à la réflexion ;
- ✓ Aménager les horaires pour certaines activités (les décaler tôt le matin ou plus tard le soir) ;
- ✓ Réduire ou limiter les activités physiques sportives en extérieur ;
- ✓ Éviter les expositions prolongées au soleil : sport, promenades en plein air, etc.
- ✓ Privilégier les activités extérieures dans des zones ombragées (parcs ombragés, préaux, en forêt...) ;
- ✓ Envisager des activités en milieu rafraîchi (salles climatisées, piscine municipale, plans d'eau) dans le respect des règles de sécurité ;
- ✓ Aérer les locaux le matin tôt et/ou la nuit ;
- ✓ Limiter l'ouverture des fenêtres : le renouvellement de l'air peut être obtenu par une ouverture de courte durée (entre cinq et dix minutes) ;
- ✓ Faire attention au taux d'humidité (continuer d'aérer ou préférer aller dehors quand les conditions à l'intérieur sont plus difficiles) : ne pas s'enfermer dans une classe, laisser l'air circuler dans le bâtiment !
- ✓ Maintenir les dispositifs occultants (stores, volets, etc.) en position fermée lorsque la façade est ensoleillée ;
- ✓ Assurer un suivi des températures dans l'école ou l'établissement ; avoir une solution de « repli » dans un endroit « frais » (bénéficiant de stores, ventilation) ;
- ✓ Organiser des pauses hydratation régulières pour les élèves ;
- ✓ Organiser un accès régulier à l'eau et autoriser les gourdes ;
- ✓ Adapter l'alimentation (veiller à sa qualité : respect de la chaîne du froid) ;
- ✓ Veiller aux conditions de stockage des aliments ; privilégier les repas froids ;
- ✓ Identifier et surveiller les personnels et les élèves à risque.

Technique



- ✓ Vérifier la fonctionnalité ou l'installation de stores, volets, films anti-chaueur ;
- ✓ Utiliser des ventilateurs, ventilateurs de plafond, climatisations portables
- ✓ Utiliser les salles plus fraîches (si une salle est climatisée, l'utiliser comme salle refuge) ;
- ✓ Mettre à disposition des points d'eau accessibles ;
- ✓ Utiliser des brumisateurs, des jets d'eau dans la cour ; prévoir des pains de glace pour les cas d'urgence ;
- ✓ Installer des thermomètres ;
- ✓ Vérifier le bon fonctionnement de la ventilation ;
- ✓ Directeur : contacter la collectivité pour demander des travaux d'amélioration de l'ambiance thermique (volets, stores, isolation...), des moyens palliatifs (climatisation portable...) et la création de zones d'ombre dans la cour (arbres, voiles d'ombrage...) ;
- ✓ Limiter les sources de chaleur internes (éclairage, équipements numériques).

Soyez attentif à tout signe tel que :



- ✓ une grande faiblesse ;
- ✓ une grande fatigue ;
- ✓ des étourdissements, des vertiges, des troubles de la conscience ;
- ✓ des nausées, des vomissements ;
- ✓ des crampes musculaires ;
- ✓ une température corporelle élevée ;
- ✓ une soif et des maux de tête.

ATTENTION !

Il peut s'agir du début d'un coup de chaleur. Si vous êtes en présence d'une personne qui tient des propos incohérents, perd l'équilibre, perd connaissance, elle est peut-être victime d'un coup de chaleur. Il faut alors agir rapidement, efficacement et appeler immédiatement les secours médicalisés.

CONDUITE À TENIR EN CAS DE COUP DE CHALEUR

- ✓ Alerter les premiers secours (SAMU 15) et décrire clairement la situation
- ✓ Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et prendre toutes les mesures pour que ses vêtements ne constituent pas une entrave à la baisse de sa température corporelle.
- ✓ Allonger la personne et surélever légèrement ses jambes
- ✓ Refroidir la personne activement (eau, linges humides, ventilation) ;
- ✓ Surveiller l'état de conscience ;
- ✓ Donner de l'eau fraîche en petites quantités si la personne est consciente et peut boire.

Le directeur s'assure de la bonne mise en œuvre des conduites à tenir.

En cas de difficulté dans cette mise en place, il alerte l'IEN et peut demander conseil à l'assistant de prévention de circonscription.



La vigilance est déclenchée par [Météo-France](#) et relayée par les préfetures.

Les établissements scolaires doivent adapter leur fonctionnement dès le niveau orange

- ✓ Dès le niveau orange, les municipalités peuvent décider de fermer des écoles.
- ✓ Le passage en rouge peut entraîner la fermeture de certaines écoles sur décision de la préfecture

La fermeture et l'adaptation des horaires des écoles en cas de chaleurs excessives est une décision relevant de la compétence du maire et du préfet de département dans le cadre de leurs pouvoirs de police administrative (sécurité des personnes), respectivement sur le territoire de la commune ou du département, en concertation avec le DASEN.

Ces mesures doivent rester exceptionnelles et proportionnelles pour préserver la continuité du service et la continuité des apprentissages.

Pour aller plus loin :

- Site de l'éducation nationale :
[Plan ministériel de gestion des vagues de chaleur](#) (2026) : document à venir
[Instructions en date du 29 juin 2025](#)
[Recommandations aux directeurs d'école et chefs d'établissement](#) pour prévenir les effets de la canicule.
- Site du ministère de la santé :
[Les vagues de chaleur et leurs effets sur la santé](#)